2007-05464/

FRSQ - Actualités

BULLETIN D'INFORMATION 17 JUILLET 2001

PROJET DE LOI ADOPTÉ

VERS UN NOUVEAU FRSQ

Le projet de loi n° 33 modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a été adopté le 21 juin 2001.

Ainsi, tel que prévu, le Fonds FCAR devient officiellement le **Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies** et le CQRS, le **Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture**. Quant au **Fonds de la recherche en santé du Québec** (FRSQ), son nom demeure identique, même si sa responsabilité s'élargit maintenant à tout le domaine de la recherche en santé.

Ce nouveau FRSQ aura la responsabilité de soutenir la recherche en santé sur le campus comme en milieu hospitalier ou dans les CLSC, y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique, en santé des populations et la recherche sur les services de santé afin d'en maximiser les retombées sur la santé des individus et des populations ainsi que sur le développement social et économique du Québec. Ces changements dans le système de financement de la recherche découlent de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, à laquelle ont contribué les trois organismes subventionnaires.

Pour le FRSQ, les changements sont plus importants que prévu. Il est primordial que les chercheurs du secteur santé/social qui quittent le CQRS pour le Nouveau FRSQ se sentent à l'aise au FRSQ. Monsieur Camil Bouchard, ex-président du CQRS, conseillera le docteur Bureau pour réaliser la mission élargie du FRSQ. Il l'aidera à amener les transformations requises pour accueillir de façon harmonieuse les chercheurs du domaine social dont les travaux touchent à la santé.

Les transformations annoncées suivent donc leur cours. Elles seront mises à jour et précisées sous peu. L'ancienne programmation demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 2002. Les engagements financiers qui seront pris à la suite des différents concours seront assurés par les nouvelles organisations, conformément à leur mission.

Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance des prochaines étapes de cette réorganisation du système de financement de la recherche québécoise sur le site de la Conférence des présidents des fonds de recherche du Québec (qui devient, selon les amendements à la loi, le Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec). Le site de la Conférence est accessible via l'adresse web de chacun des trois Fonds.

PROGRAMMES 2002-2003

Des changements mineurs sont apportés au prospectus pour les programmes de bourses et de subventions offerts par le FRSQ en 2002-2003.

Mentionnons toutefois que de nouveaux programmes seront offerts aux étudiants et aux chercheurs. Ainsi, dans le cadre d'un partenariat entre le FRSQ et le Secrétariat du sang, des programmes de bourses de formation, de chercheurs-boursiers et de subvention aux équipes pluridisciplinaires seront offerts dans le domaine de **l'hémovigilance et de la médecine transfusionnelle**. En outre, le programme **d'étudiants d'été**, qui avait dû être aboli par le passé faute de fonds, sera offert à nouveau en 2002-2003.

Les détails de ces nouveaux programmes ainsi que les formulaires des programmes de bourses et de subventions offerts par le FRSQ en 2002-2003 seront disponibles d'ici le **26 juillet 2001** sur le site web du FRSQ.

CENTRES DE RECHERCHE

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Les plans de développement des centres de recherche de l'**Hôpital Laval** et de l'**Institut de gériatrie de l'Université de Montréal** ont été approuvés par le conseil d'administration du FRSQ, à l'occasion de sa dernière réunion, le 15 juin dernier.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Dans son rapport, le Vérificateur général a émis certaines critiques à l'égard des activités de recherche réalisées dans les centres hospitaliers dotés d'un centre de recherche. Celles-ci ont trait à la gestion des ressources consacrées à la recherche, à la gestion de l'éthique, à la valorisation des résultats de la recherche, aux entreprises dérivées et aux conflits d'intérêts ainsi qu'à l'information de gestion et à la reddition de comptes.

Dans sa réponse au Vérificateur, le FRSQ indique qu'il apprécie son rapport et qu'il y trouve l'occasion de rehausser la qualité de l'imputabilité de la recherche publique en santé réalisée dans les établissements universitaires de santé du Québec. Le portrait dressé dans ce rapport reflète toutefois la situation en date de mars 2000. Or, depuis, une série de mesures ont permis de régler la grande majorité des problèmes soulevés. De concert avec ses partenaires, le FRSQ entend poursuivre sa mission de bonification de l'organisation de la recherche en santé au Québec.

En matière de propriété intellectuelle et de valorisation des connaissances, le FRSQ préconise, dans la foulée des recommandations de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, l'application de règles incitatives et harmonisées dans les 19 centres de recherche qu'il soutient. Douze des 19 centres (principalement du réseau des universités de Montréal et de McGill) ont déjà exprimé leur accord avec ces règles. Ils adoptent le principe de propriété intellectuelle (PI) conjointe entre le chercheur et l'institution, avec le transfert de la PI à un seul mandataire (de préférence des corporations de valorisation université/hôpital) pour en faire le développement commercial.

Les grands principes de cette politique de valorisation préconisée par le FRSQ peuvent être consultés sur son site web

PARTENARIAT AVEC LES IRSC

Les **Instituts de recherche en santé du Canada** (IRSC) ont récemment annoncé une nouvelle initiative stratégique pour encourager la formation en recherche dans le domaine de la santé. Sollicité pour établir un partenariat dans le cadre ce programme, le FRSQ est en pourparlers avec les IRSC. Le FRSQ et les réseaux de recherche intéressés seront mis à contribution.

PROTOCOLE D'ENTENTE FRSQ-FRESIQ

Le FRSQ a récemment signé un protocole d'entente avec la **Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec** (FRESIQ). Les deux organismes conviennent ainsi d'octroyer annuellement deux bourses de chercheur-boursier ou de formation postdoctorale (ou une bourse de chercheur-boursier et une bourse de formation postdoctorale) à des candidats jugés méritants dans le cadre des concours réguliers du FRSQ. Ce protocole vise à inciter le recrutement et à faciliter l'émergence de jeunes chercheurs en sciences infirmières.

PUBLICATIONS

Le numéro de juin de la revue du FRSQ, ***Recherche en santé***, est maintenant disponible sur le site web du FRSQ. Le dossier de ce numéro est consacré au **Réseau de recherche en santé buccodentaire** du FRSQ.

Le **rapport annuel 2000-2001** du FRSQ est également disponible sur le site web du FRSQ.

Le bulletin FRSQ-Actualités est publié régulièrement par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) à l'intention des représentants de la communauté scientifique et des partenaires.
Toute correspondance peut être adressée à FRSQ-Actualités, Fonds de la recherche en santé du Québec, 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1950, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 873-2114 Télécopieur: (514) 873-8768
Courrier électronique: Communications@frsq.gouv.qc.ca
http://www.frsq.gouv.qc.ca